

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 8 avril 2025 à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Justine GUYOT, Vice-Présidente. **Date convocation : 02 avril 2025**, **Présents** : BARBIER Daniel, BERNARD Colette, DAGUIN Gérard, FOREST Jean-Yves, GARÇON Jean-Raymond, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GRZESKOWIAK Ingrid, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, MOREAU Alain, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, SCHWARZ François, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Éric, VINCENT Michel, VINGDIOLET Marie-Christine, **Excusés** : AUGER Catherine, BORNET Carole (pouvoir à Girard P.), CAILLOT Daniel, CLAVEL Eric, COLAS David (pouvoir à Thevenard P.), DUMONT Sylvie (pouvoir à Vindiolet MC.), ESCURAT Elisabeth, HOURCABIE Guy, JAMET Christine, JOACHIM Mélanie, LEMOINE Fernand (pouvoir à Daguin G.), LOUHET Damien, ROY Régine, SIMONNET Pascale, **Absents** : BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOUOLA Yasmina, FONGARO Laurent, LEROY Anne, SAURAT Jean-François, **Secrétaire de séance** : VINGDIOLET Marie-Christine **En exercice : 44. Présents : 24. Votants : 28**

40- Environnement - Adhésion à l'EP LOIRE – Rapporteur : Justine GUYOT

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations, plus connue sous l'acronyme de « GEMAPI », est une compétence obligatoire exercée par tous les EPCI à fiscalité propre depuis le 1^{er} janvier 2018. Cette compétence inclut la reprise en gestion des systèmes d'endiguement pour lutter contre les inondations.

Depuis le 28 janvier 2024, la gestion du système d'endiguement du Val de Decize, d'une longueur de 2,11km relève de la responsabilité de la Communauté de Communes Sud Nivernais. Par la précédente délibération cette gestion est déléguée à l'Etablissement Public Loire (EP Loire) à partir du mois de mai 2025, comme prévu par la convention de délégation de gestion signée avec l'Etat en janvier 2024.

En effet, l'EP Loire a travaillé depuis 2017 à l'élaboration d'un Programme d'Aménagement d'Intérêt Commun (PAIC) qui consiste à gérer les systèmes d'endiguement du Val de Loire de façon cohérente et mutualisée sur l'ensemble du bassin versant. Dans une logique d'efficacité et de proximité, l'EP Loire a élaboré des plateformes de proximité dont une sera basée à Nevers.

La délégation de gestion des digues n'emporte pas adhésion à l'EPL. Or, les enjeux en matière de gouvernance et de place des élus locaux dans la prévention des inondations sont forts. L'adhésion à l'EP Loire est un moyen de renforcer la gouvernance locale dans la prévention des inondations.

S'agissant de la représentation, elle est fixée statutairement à un titulaire et un suppléant pour les EPCI.

Le coût de l'adhésion est déterminé en fonction de la population et est estimée à 502 €. Compte tenu du fait que l'adhésion interviendra en cours d'année, cette contribution ne sera pas appelée pour 2025.

Ainsi, il est proposé au Conseil :

- **D'approuver** les statuts de l'Etablissement Public Loire ;
- **D'adhérer** à l'Etablissement Public Loire ;
- **De désigner** Monsieur Guy Hourcabie comme délégué titulaire et Monsieur Jean-Raymond GARÇON comme délégué(e) suppléant(e) de la Communauté de Communes Sud Nivernais au Comité Syndical de l'Etablissement Public Loire ;
- **D'autoriser** le versement des participations financières fixées annuellement par le syndicat ;
- **D'autoriser** la Présidente ou la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'adhésion à l'Etablissement Public Loire et tous documents afférents à ce dossier.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agréé la proposition

Fait à Decize, Le 8 avril 2025

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 10/04/2025

Et de la publication le 10/04/2025

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère} Vice-Présidente

La Présidente,

R. ROY

Par délégation de la Présidente, J. GUYOT, 1^{ère}
Vice-Présidente